



TROPHÉE SORTIES HISTORIQUES ET CARTOGRAPHIQUES 2024

Article 1 : PARTICIPATION

La participation à ce trophée est ouverte à toutes les personnes licenciées à l'ASA AUBOISE ou en possession d'une carte de membre du club 2024 (45 €). Dans le cas d'un couple, si l'un des deux est adhérent au club, le conducteur et le navigateur pourront prétendre au classement.

Des membres extérieurs à l'ASA AUBOISE pourront s'inscrire en prenant une carte de « membre participant » à ce trophée moyennant une adhésion de 20 Euros par personne valable pour l'année en cours.

Seuls, les résultats obtenus sur des épreuves hors FFSA seront acceptés.

Article 2 : VOITURES ACCEPTÉES

Toutes les voitures sont acceptées à condition qu'elles soient conformes au code de la route.

Article 3 : IMPÉRATIFS

Chaque participant devra remplir dans un délai de 15 jours après l'épreuve, sa fiche de participation :

Soit en ligne, sur le site asa-auboise.org – remplir et cliquer sur envoyer,
Soit à compléter sur annexe jointe et l'adresser à

ASA AUBOISE
A l'attention de Dany Montagne
BP 60286
10008 TROYES CEDEX

ou

Mail : asa.auboise10@gmail.com – A l'attention de Dany Montagne

Passé ce délai de 15 jours, les résultats ne seront pas pris en compte, cependant les résultats acquis avant la parution de ce règlement seront intégrés avec effet rétroactif.

Article 4 : CLASSEMENTS

Les résultats pris en compte seront uniquement sur le classement général final de l'épreuve par catégories.

En cas d'ex æquo, l'ASA AUBOISE se fondera sur la qualité des places obtenues et l'âge des voitures. Seuls les 6 meilleurs résultats de chaque participant seront retenus

dont 2 obligatoires sur les sorties organisées par AUBE AUTOS PASSION.

Il sera établi 2 classements : l'un pour les conducteurs et l'autre pour les navigateurs.

Article 5 : DOTATIONS

La dotation pour ce trophée se fera uniquement en coupes, trophées, lots ou bons d'achat.

Article 6 : REMISE DES PRIX

L'ensemble de la dotation sera remis lors de la soirée annuelle de remise de prix des challenges ASA AUBOISE – L'AUTO LECLERC/ROMILLY.

Tous les participants récipiendaires devront obligatoirement être présents, faute de quoi, les dotations resteront acquises au club.

Article 7 : RÉCLAMATION

Toute réclamation sera examinée en réunion de Comité Directeur et devra être posée dans les 15 jours suivant la parution du classement sur le site.

Article 8 : ATTRIBUTION DES POINTS (à chaque épreuve)

1 ^{er} scratch	:	30 points	6 ^{ème} scratch	:	13 points
2 ^{ème} «	:	26 points	7 ^{ème} «	:	10 points
3 ^{ème} «	:	22 points	8 ^{ème} «	:	7 points
4 ^{ème} «	:	19 points	9 ^{ème} «	:	4 points
5 ^{ème} «	:	16 points	10 ^{ème} «	:	2 points
			11 ^{ème} et au-delà	:	1 point

BONUS :

Aux points obtenus, un bonus viendra s'ajouter en fonction du nombre de partants dans la catégorie de l'épreuve concernée, à savoir :

5 points	de	1 à 10 partants
10 points	de	11 à 25 partants
15 points	de	26 à 40 partants
20 points	de	41 à 60 partants
25 points	de	61 à 80 partants
30 points		+ de 80 partants

COEFFICIENTS :

Nouveau - *Pour tous les résultats en catégorie **NAVIGATION**, les points obtenus seront multipliés par un coefficient de 1,2.*

Sur les épreuves organisées par AUBE AUTOS PASSION, les points obtenus seront multipliés par un coefficient de 1,5.

Tous les participants à ce trophée sont censés en connaître le règlement et en accepter l'ensemble des clauses.

ARTICLE 9 : DROIT A L'IMAGE

Nous vous informons que l'ASA Auboise se réserve le droit de réaliser des prises de vues photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors de chaque événement organisé.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'association sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

En participant à ce Trophée, vous acceptez le contenu ci-dessus concernant le droit à l'image.

Asa Auboise – B.P. 60286 – 10008 Troyes Cedex

Affiliée FFSA sous n° 0324. - Agrément Préfecture Troyes sous n° W103 000 581